



**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VILLE-DI-PIETRABUGNO**

Séance du 9 avril 2026

Nombre de Membres :

- Afférents au Conseil Municipal : 23
- En exercice : 23
- Quorum : 12
- Présents à la séance : 21
- Qui ont pris part à la délibération : 22

Date de la convocation : 31 mars 2026

L'an **DEUX MILLE VINGT-SIX** et le **NEUF** du mois d'**AVRIL**, à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de l'hôtel de Ville, sous la présidence de **Monsieur ROSSI Michel**, Maire de Ville-di-Pietrabugno.

Présents : MM. **AGOSTINI-SALGE. ANDREI P. CASANOVA S. COMTE I. GERIN J.**

FRANCESCONI M. GUAITELLA-PALMIERI C. GUAITELLA-TUSOLI C. MAGGIOTTI J.

MARTINETTI F. NAPPI M. PETRI-GUASCO E. PUSCEDDO J ép CALLIER. RAFFAELLI O.

ROSSI J.P. ROSSI M. SAVELLI J.M. SAVELLI M. SIMONI J. VALERY JN. VALLICIONI JF.

Absents ayant donné mandat de vote : MM.

MANDANT	Mandataire
MINARD Elodie	FRANCESCONI Marie

Absents excusés : **LEONETTI Iris**

Monsieur le Maire, après avoir ouvert la séance et fait procéder à l'appel, constate que le quorum est atteint : **21** conseillers présents, **2** conseillers absents dont **1** ayant donné mandat de vote.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal.

Monsieur MARTINETTI Fabrice, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Délibération n° de-090426-014

Domaine : 5.3 Désignation de représentants

Désignation du représentant de la Commune pour siéger au SIEPP de la Haute-Corse

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.5211-7, L.5212-1 et L.5212-7-1 ;

Le Maire ayant exposé à l'assemblée délibérante que pour les syndicats de Communes visés aux articles L.5212-1 et L.5212-7-1 du CGCT susvisés, chaque Commune est représentée dans le Comité par deux délégués titulaires, étant entendu que ce nombre peut être modifié ;

Le Maire ayant rappelé à l'assemblée délibérante que Le SIEPP de la Haute-Corse est un Syndicat de Communes (234 communes y sont représentées). Propriétaire du réseau public d'électricité basse et moyenne tension, le SIEPP représente les collectivités et exerce le contrôle des distributions d'énergie électrique dans tout le département. Il intervient en électrification sur les communes rurales et réalise des aménagements esthétiques sur certaines communes urbaines.

Il effectue également des travaux neufs et d'entretien sur les réseaux d'éclairage public et sur d'autres réseaux privés des collectivités locales.



**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VILLE-DI-PIETRABUGNO**

Séance du 9 avril 2026

Délibération n° de-090426-014 (suite)

Le Maire ayant proposé de procéder à l'élection du délégué titulaire de la commune et de son suppléant au scrutin uninominal secret à la majorité absolue ou relative en cas de troisième tour du scrutin conformément à l'article L.5211-7 du CGCT ;

1/ **Décide** à l'unanimité, de procéder à la désignation du délégué titulaire et de son suppléant pour représenter la commune au sein du **SIEPP** de la Haute-Corse ;

2/ **Procède** à l'élection du délégué titulaire et de son suppléant au scrutin uninominal secret ;

3/ **Dit** que le dépouillement a donné les résultats suivants :

Monsieur CASANOVA Stéphane, ayant obtenu, la majorité des voix (vingt-deux voix) a été désigné pour siéger au Comité du SIEPP de la Haute-Corse en qualité de **délégué titulaire**.

Madame MINARD Elodie, ayant également obtenu la majorité des voix (vingt-deux voix) a été désignée pour **suppléer** Monsieur **CASANOVA Stéphane** au Comité du SIEPP de la Haute-Corse.

4/ **Charge** le Maire de veiller à l'exécution de la présente délibération qui sera notifié à Monsieur le Président du SIEPP de la Haute-Corse, transmise au Représentant de l'Etat, affichée et publiée en la forme accoutumée.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,

Le Maire , Monsieur **ROSSI Michel**

*Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture le
Et notification ou publication du
Le Maire,*



Conformément à l'article R 421-1 du Code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr.

La présente délibération fera l'objet d'une publication sur le site de la Mairie : www.pietrabugno.com

Accusé de réception en préfecture 02B-212003537-20260409-de-090426-014-DE Date de télétransmission : 20/04/2026 Date de réception préfecture : 20/04/2026
--